

Un grand nombre de points à l'ordre du jour

Pour la prochaine séance publique du Conseil communautaire



Un grand nombre de points à l'ordre du jour

La prochaine séance publique du Conseil communautaire se fera en **visioconférence**, en distanciel en raison de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, le :

⇒ **Mardi 13 avril 2021, à 18 h**

Pas de présence dans les locaux de la CCT.

Le Conseil sera retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la Communauté de communes de la Ténarèze (CCT) à l'adresse suivante en cliquant sur ce lien, et accessible aussi depuis le site de la CCT - onglet à droite "Chaîne YouTube".

Une longue liste de points attend les élus pour cette séance

Ordre du jour :

Du point 1 au point 32, il s'agit d'approuver les différents comptes de gestion, les comptes administratifs et l'affectation des résultats.

33 Taux de fiscalité ;

34. TEOM ;

35. Fixation du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations ;

36. Rapport d'activités et financier de l'exercice 2020 de l'Office de Tourisme ;

37. Participations 2021 aux autres organismes publics ;

38. Subventions aux associations 2021 ;

Du point 39 au 47, l'ordre du jour liste les différents Fonds de concours

48. Approbation du BP 2021 du budget principal ;

49. Convention d'adhésion Petites Villes de Demain ;

50. Ré abondement et poursuite du fonds L'OCCAL ;

51. Vœu en soutien au collège Saint-Exupéry de Condom ;

La séance s'achèvera avec le point 52 et les inévitables questions diverses.